Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503329-20251124-20251001-DE

COMMUNE DE TEILLAY
1 Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt cinq, le 24 novembre *à 19 H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 19/11/2025.*

Étaient présents *: Y. MELLET, F. DROUIN, R. DENIEL, V. FECAMP, P. ROUSSEL, A. LOUNEV, J. LAPAIX, J. GUIFFAUT, D. MELLET, V. LOUAZEL, V. MUSSARD.*

Etaient absents excusés *: C. CORBIERE (pouvoir à F. DROUIN), S. DUTEIL (pouvoir à V. MUSSARD), S. MIGNOT (pouvoir à Y. MELLET).*

Etaient absents *: F. DAVID.*

M. Jérôme GUIFFAUT ***a été élu secrétaire***

N° 2025-10-01

APPROBATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Sur proposition du Maire, le conseil municipal avait pris la décision, par délibération N° 2013-01-09 du 25 janvier 2013, d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. Un Groupe de travail avait ainsi été constitué regroupant les élus des conseils municipaux successifs. Ce Plan communal de Sauvegarde a pour objectifs de :

- Doter la commune d'un outil de gestion des risques majeurs,
- Identifier les risques majeurs,
- Acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et les personnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

– Approuve le Plan communal de Sauvegarde tel que présenté et joint à la présente délibération,

– Approuve le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs tel que présenté et joint à la présente délibération.

Copie de ces deux documents seront adressés à :

- Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine,

Pour extrait conforme,

Le Maire,